

ANNECY

Direction Petite Enfance

Crèche familiale

Qu'est-ce que la crèche familiale ?

- * Le service d'accueil familial dit «crèche familiale» est un des modes d'accueil du service Petite Enfance de la Commune nouvelle d'Annecy.
- * Ce service regroupe des assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental, recrutées et rémunérées par la Commune nouvelle d'Annecy.
- * Elles peuvent accueillir simultanément à leur domicile jusqu'à 3 enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans, dans une amplitude horaire allant de 7h00 à 19h30, 5 jours par semaine du lundi au vendredi.
- * Les assistantes maternelles veillent à la santé et au bien-être des enfants qui leur sont confiés et concourent à leur développement.
- * Les assistantes maternelles sont tenues à un devoir de réserve, de discrétion, de neutralité en particulier vis à vis des parents de l'enfant confié qui, en contrepartie devront veiller au respect de leur vie privée.
- * Un contrat d'accueil est établi au moment de l'admission de l'enfant.

Fonctionnement de la crèche familiale

- * La crèche familiale est placée sous l'autorité d'une directrice, qui assure l'encadrement et le suivi des assistantes maternelles en effectuant régulièrement des visites à leur domicile.
- * Une éducatrice de jeunes enfants complète l'équipe de direction.
- * Les enfants évoluent dans un cadre familial tout en bénéficiant d'ateliers d'éveil (musique, bibliothèque, psychomotricité...), animés par l'éducatrice de jeunes enfants, auxquels les assistantes maternelles participent régulièrement.
- * Diverses sorties sont également organisées tout au long de l'année.
- * Le matériel de puériculture nécessaire à l'activité des assistantes maternelles est fourni par le service, une ludothèque et une bibliothèque sont à leur disposition.
- * En cas d'indisponibilité de l'assistante maternelle, dans la mesure du possible, un accueil chez une autre assistante maternelle de la crèche est proposé.